



## MAIRIE DE JEUXEY

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2025

Le conseil municipal de JEUXEY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H00 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXEY, sous la présidence de monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 31 janvier 2025

- **COMPTA – CREDITS INVESTISSEMENT**

**Le maire, présente**

Selon l'article L1612-1, la somme autorisée pour engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget communal 2025 s'élève à 167.500,00€

**Le conseil municipal accepte** la proposition d'engager les dépenses d'investissement 2025 à hauteur de 167.500,00 en attendant le vote du budget communal.

- **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU MONTANT DE PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE**

**Le maire de Jeuxy, rappelle** au conseil que par délibération n° 24/2019 du 27 septembre 2019, la collectivité adhère à la convention de participation pour le risque « Santé » mise en place par le Centre de Gestion et ce pour une durée de 6 ans, qui a été renouvelée en 2025.

**Le conseil municipal fixe** à 25€ par agent et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque « Santé » pour 2025.

- **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU MONTANT DE PARTICIPATION EMPLOYEUR MAINTIEN DE SALAIRE**

**Le maire de Jeuxy, rappelle** au conseil que par délibération n° 62/2019 du 22 novembre 2019, la collectivité adhère à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » mise en place par le Centre de Gestion et ce pour une durée de 6 ans,

**Le conseil municipal fixe** à 10€ par agent et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent), la participation financière de la collectivité au risque « Santé » pour 2025.

- **RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES**

**Le maire de Jeuxy rappelle** que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absence.

**Le conseil municipal instaure** des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions précisées dans la délibération.

- **RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

**Le maire de Jeuxy rappelle** au conseil, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** que la nécessité de créer quatre emplois non permanents d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du nombre fluctuants d'élèves inscrits au périscolaire, et à l'absence d'autres agents.

**Le maire, propose au conseil** la création de quatre emplois temporaires d'adjoint d'animation à temps non complet, soit deux postes à 17 / 35 h, un poste à 13 / 35h, et un poste à 12 / 35h pour assister le service périscolaire à compter du 21/04/2025

**Le conseil municipal adopte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

- **SDEV – MODIFICATION STATUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande de la commune de Martinville, tendant au transfert de sa compétence autorité organisatrice de distribution d'électricité au SDEV,

**Le conseil municipal approuve** la modification des statuts du syndicat départemental d'électricité des Vosges, tels que présentés.

- **SDEV – RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – LE PARC FLEURI**

**Le maire de Jeuxy, présente** le projet suivant : Rénovation du réseau d'éclairage public de la commune pour le lotissement du parc fleuri.

Le coût de l'opération est estimé à 28.855,00€HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du conseil départemental des Vosges, le syndicat départemental d'électricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élèvera à 70,00% du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du comité du syndicat départemental d'électricité des Vosges en date du 31 janvier 2018.

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière de la commune s'élèverait à 17.313,00€ (\*70,00% du projet HT – la subvention du CD88) en cas d'attribution de subvention par le conseil départemental OU 20.198,50€ (\*70,00% du montant HT du projet) en l'absence d'attribution de subvention par le conseil départemental.

**Le conseil municipal, approuve** le projet tel qu'il est présenté, **autorise** la réalisation des travaux par le syndicat départemental d'électricité des Vosges (maître d'ouvrage), et **s'engage** à verser au syndicat départemental d'électricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 70,00% du montant réel HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

##### Formations aux premiers secours

Un courrier proposant l'inscription à une formation de premiers secours a été distribué aux administrés.

##### Finances

Suite à la nouvelle loi finances, les collectivités territoriales subiront un prélèvement pour participer à l'effort commun. Ce montant s'élève pour Jeuxy à 3795€.

##### CAE - Conseil des jeunes

Le conseil des jeunes de la communauté d'agglomération d'épinal organiseront une journée à la base Natur'O. Les jeunes de 14 à 25 ans de la commune sont conviés

##### TRAVAUX - Ateliers

Une pose de palan a été effectué aux ateliers municipaux.

**Clôture du conseil : 22h30**

**Prochain conseil municipal :** Le vendredi 15/04/2025 à 20h00

À JEUXY, le 07 avril 2025

Le Maire

Oreste TIMOTEO

